

Département Cordes

Règlement des études

Le département cordes s'adresse aux élèves voulant se former au violon, à l'alto, au violoncelle ou à la contrebasse, du niveau débutant (âge 8 ans) jusqu'à un très bon niveau d'amateur (diplôme CEM) ou pour certains à l'aboutissement du cursus pré-professionnalisant (diplôme DEM) ainsi qu'au parcours préparatoire à l'enseignement supérieur (PPES).

Le département cordes attache de l'importance à certaines valeurs dans la pédagogie qu'il propose :

- Faire découvrir le répertoire spécifique à chaque instrument en musique classique, avec une certaine ouverture et curiosité pour d'autres styles (musiques traditionnelles, anciennes, actuelles, jazz...)
- Pratiquer la musique avec d'autres musiciens régulièrement et dès le plus jeune âge, sous diverses formes : orchestres, musique de chambre, dispositif EMI, projets ponctuels, ateliers proposés par d'autres départements de l'ENM...
- Aider chaque élève à s'affirmer et s'épanouir artistiquement, en développant tout au long de son parcours sa sensibilité musicale (sa musicalité mais aussi ses goûts) ainsi que son autonomie.
- Aider chaque élève à développer des compétences plutôt larges grâce à un cursus assez complet (technique et musicalité propre à l'instrument, mais aussi pratiques collectives variées, ateliers de création et d'invention, projets multiples avec croisements entre esthétiques et disciplines...).

Les progrès des élèves sont mis en avant régulièrement lors de prestations publiques (auditions du département cordes ou auditions de classe, séances au studio d'enregistrement pour les élèves les plus avancés, prestations festives à l'intérieur ou l'extérieur de l'ENM...).

Les enseignants sont :

- **violon** : Nathalie Ludot, Moïra Le Luron, Jérôme Meunier et Florence Vogt
- **alto** : Kahina Zaïmen
- **violoncelle** : Jean-Sébastien Barbey et Isabelle Baudrier
- **contrebasse** : Nicolas Janot

A ces 8 enseignants s'ajoutent Charles Bouisset (piano) et Guillemette Schricke (clavecin), qui proposent un enrichissant travail d'accompagnement.

Le cursus global est construit sous forme de cycles d'une durée de trois à cinq ans.

Ces cycles pluri-annuels permettent à chaque élève une certaine flexibilité dans la vitesse de progression. L'évaluation des élèves se fait de manière continue, par l'enseignant en cours, également parfois en autoévaluation, ainsi que sous forme de bulletins semestriels envoyés aux parents par mail. Puis pour clôturer chaque cycle et solliciter le passage dans le cycle suivant, l'élève partage le fruit de ses progrès en jouant lors d'une prestation publique avec piano ainsi qu'avec d'autres élèves instrumentistes, en présence des différents enseignants et des familles. Le contenu de son programme est choisi d'un commun accord entre l'enseignant et l'élève : il n'y a pas de programme commun imposé à tous. La validation de passage de cycle tient compte du contrôle contenu ainsi que de la prestation publique finale.

L'engagement dans la pratique d'un instrument à cordes demande un investissement temps important, à la fois pour suivre de manière hebdomadaire les différentes disciplines proposées à l'ENM (formation musicale, pratiques d'ensemble) mais aussi pour se voir progresser chaque

semaine grâce à un entraînement instrumental journalier indispensable. Le soutien parental (sans obligation d'être musiciens pour eux) s'avère pour cela très utile pendant quelques années.

L'élève peut solliciter une demande de disponibilité d'un an soit pour :

- Une discipline (dans la limite d'une fois par cycle).
- L'ensemble de sa scolarité à l'ENM (dans la limite d'une fois par cursus).

1^{er} cycle : à partir de l'âge de 8 ans (durée ≈ 4 ans)

Le 1^{er} cycle permet d'établir des bases instrumentales et de compréhension de la musique. Il constitue déjà en soi une expérience artistique agréable et porteuse de sens, permettant de développer diverses motivations.

En 1^{er} cycle, les élèves suivent de manière hebdomadaire **à la fois** :

- 1 cours individuel ou semi-individuel d'instrument (de 20 à 30min) -
- 1 cours collectif de Formation Musicale (1h)
- 1 séance de pratique instrumentale collective :
 - soit Ensemble à cordes « Orchestre C » (1h30) à partir de la 3^{ème} année d'instrument (voire 2^{ème} selon le niveau de l'élève).
 - soit EMI (1h) dès la 1^{ère} année. (*Attention : l'EMI 1^{er} cycle s'adresse uniquement aux élèves des classes des enseignants : J.Meunier, F.Vogt, J.S.Barbey, N.Janot*)

2^{ème} cycle : (durée ≈ 4 ans)

Le 2^{ème} cycle permet de poursuivre les acquis musicaux et instrumentaux du 1^{er} cycle. L'élève commence à se réapproprier son apprentissage, développe sa musicalité, son auto-critique, de la méthodologie dans son travail et une certaine autonomie. Il vit de nouvelles expériences et projets, se construisant peu à peu une culture musicale plus large.

Lors de la prestation publique de fin de 2^{ème} cycle, l'élève présente en plus du reste du programme un « projet musical autonome » impliquant une certaine autonomie de gestion et souvent de la créativité.

En 2^{ème} cycle, les élèves suivent de manière hebdomadaire **à la fois** :

- 1 cours individuel d'instrument (de 30 à 45min).
- 1 cours collectif de Formation Musicale (1h) sous forme de modules trimestriels jusqu'à obtention du diplôme BEM (13 modules validés)
- de la pratique collective sous diverses formes. L'élève choisit chaque année, parmi les différentes propositions, au moins 2 sessions trimestrielles ou une discipline à l'année :
 - Ensemble à cordes « Orchestre B » (1h30). Session d'un trimestre.
 - Orchestre symphonique (1h) en lien avec les classes d'EMI et EPO. Session d'un trimestre.
 - Musique de chambre. Session d'un trimestre au choix. (1h)
 - EMI (1h) : projets trimestriels (*Attention : l'EMI second cycle s'adresse uniquement aux élèves des classes de J.Meunier, F.Vogt et J.S.Barbey*)

Ouverture également possible vers d'autres esthétiques (sous réserve de places disponibles) :

- Initiation au Jazz et à l'improvisation : discipline à l'année (1h) avec Thierry Beaucoup
- Atelier d'improvisation orientale : discipline à l'année (1h) avec Thomas Loopuyt
- Atelier de musique des Andes : discipline à l'année (1h) avec Joseph Pariaud

- Atelier de danse (pour non danseurs) et de création : discipline à l'année (2h) avec Marie-Zénobie Harlay

Le Parcours Personnalisé (non diplômant)

Le parcours personnalisé est adapté à l'élève qui aurait un projet particulier ne correspondant pas aux apprentissages habituels proposés en cursus diplômant. Il peut aussi être destiné à l'élève intéressé principalement par les pratiques collectives mais ayant besoin d'un soutien instrumental individuel très léger.

La durée du parcours personnalisé est de 1 à 3 ans maximum. Le contenu est complètement adapté à l'élève. Celui-ci doit donc rédiger par écrit sur un contrat les termes de son projet (durée, objectifs, disciplines, contenu, rythme de travail...) convenus entre lui et l'équipe enseignante.

Le cours instrumental n'y est que facultatif. Sa durée éventuelle n'est alors que d'1h par mois (modulable librement dans l'année scolaire, au tarif pratiques collectives). Ce temps peut aller jusqu'à 30min hebdomadaires maximum selon avis de l'enseignant (Il est alors facturé au tarif courant).

Les élèves ont accès au parcours personnalisé à tout niveau, sortant parfois d'un 1er cycle diplômant mais plus souvent d'un 2^{ème} cycle ou 3^{ème} cycle. Ils peuvent revenir ensuite au cursus diplômant s'ils le souhaitent et sur avis de l'équipe pédagogique.

3^{ème} cycle amateur (durée ≈ 3 ans)

Le 3^{ème} cycle amateur constitue l'aboutissement des études musicales pour les très bons musiciens dont le devenir professionnel n'est pas celui d'instrumentiste. Le diplôme terminal de ce cycle, le Certificat d'Etudes Musicales (CEM), est un point de départ pour poursuivre ensuite une solide pratique amateur dans divers cadres hors de l'ENM. L'élève termine donc dans l'école ses acquis techniques, musicaux et méthodologiques pour être en mesure d'interpréter avec de plus en plus d'autonomie des morceaux de haut niveau dans différents contextes.

Ce cycle amateur peut également constituer une passerelle si le projet musical de l'élève évolue différemment : ce dernier a la possibilité de se réorienter en cours de route, ou de poursuivre, vers un 3^{ème} cycle spécialisé.

Lors de la prestation publique pour le CEM, l'élève interprète plusieurs morceaux de son choix pour instrument soliste, de la musique d'ensemble et un « projet musical » demandant une forte autonomie de gestion, le tout durant environ 20-25 minutes. Il présente oralement au public son programme.

Pour obtenir un CEM, l'élève doit valider les différentes UV (unités de valeur) :

- UV d'instrument,
- UV de musique de chambre (1 an minimum),
- UV de Formation Musicale (niveau BEM obtenu),
- UV d'« Orchestre A » (Orchestres symphonique ou Orchestre à cordes de 3^{ème} cycle (cf. charte ci-dessous)

Charte concernant l'Orchestre A (orchestre à cordes ou symphonique de 3^{ème} cycle) pour les élèves du Département Cordes :

- Les élèves doivent suivre 2 sessions par an (environ 8 à 10 semaines chacune)
- Ils ont le droit maximum à deux dispenses de session par cycle (cycles CEM et DEM séparément, avec les mêmes règles)
- Pour les éventuelles dispenses de session, une seule est tolérée par année scolaire
- Présentéisme : l'appel est réalisé à chaque répétition. 3 absences justifiées maximum sont tolérées par session. La répétition générale et le concert sont obligatoires pour valider la session

3^{ème} cycle spécialisé/préprofessionnel/PPES : (durée ≈ 3 ans)

Le 3^{ème} cycle spécialisé/PPES (voir règlement spécifique PPES) permet un aboutissement des études musicales à l'ENM pour les élèves qui souhaitent pouvoir poursuivre ensuite vers des études musicales supérieures (Pôles supérieurs, Cefedem, CNSM, Hochschule à l'étranger...) ou entrer directement dans le monde professionnel (intermittence, enseignement en associations...). Ce cycle est beaucoup plus exigeant que le 3^{ème} cycle amateur et il est également plus complet (nombre conséquent d'heures et de disciplines). Il est donc destiné à des étudiants ayant une forte motivation professionnelle pour le monde de la musique.

Les enseignants se réservent la possibilité d'organiser une audition d'évaluation en cours de cursus en présence de l'équipe pédagogique.

Lors de la prestation finale pour l'UV DEM d'instrument, l'élève interprète plusieurs morceaux variés de son choix pour instrument soliste, de la musique d'ensemble et un « projet musical autonome » musical demandant une forte autonomie de gestion, le tout durant environ 35-40 minutes. Il présente oralement au public son programme.

Pour obtenir le « DEM », diplôme d'aboutissement de ce cycle, l'élève doit valider l'ensemble des UV (unités de valeur) :

- UV de pratique instrumentale dominante,
- UV d'orchestre A (cf. Charte plus haut),
- UV de Formation Musicale (niveau CEM obtenu),
- UV de Culture (12 conférences au choix à suivre. Equivalence pour une Licence musicologie obtenue à l'université = 6 conférences. Pour un Master = 12 conférences),
- UV d'analyse/écriture (1 an, ou 2 ans, ou exempté selon niveau au test de départ),
- UV d'invention (1an d'un des ateliers invention au choix),
- UV de musique de chambre (2 ans minimum),
- UV de « projet personnel » (un projet musical collectif à réaliser avec une forte autonomie de gestion)